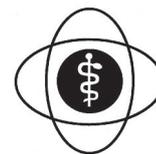


Susanna Stöhr, membre du comité SSMI

Le nouveau programme de formation postgraduée «Médecine générale et interne»

Il offre une grande marge de manœuvre et répond à de très nombreux souhaits



Dans le temps, tout ou du moins beaucoup de choses étaient mieux. Nous connaissons tous cette devise. Mais pourquoi ai-je pensé à elle, précisément en liaison avec le nouveau programme de formation postgraduée «Médecine générale et interne» qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011? Ce nouveau programme très moderne et surtout extrêmement libéral qui réunit les deux anciens programmes de formation

postgraduée «Médecine générale» et «Médecine interne» maintient la condition d'une formation postgraduée de cinq ans pour obtenir le titre de spécialiste en médecine générale et interne. Toutefois, à l'exception des trois années obligatoires de formation postgraduée en médecine interne (avec au minimum six mois d'activité ambulatoire, trois mois aux urgences et une possibilité d'un an d'assistantat au cabinet médical, voir le programme pour plus de détails), on pourra organiser ces cinq années librement.

Ceci permet de tenir compte au maximum de l'activité future et des intérêts de chaque spécialiste en médecine générale et interne. Presque chaque activité dans un établissement de formation postgraduée reconnu peut être prise en compte.

Lorsque j'ai débuté ma formation postgraduée, il y a plus de vingt ans, la priorité était d'obtenir un poste d'assistante. Les médecins-chefs (il s'agissait encore à l'époque principalement de collègues masculins) étaient très intéressés, mais demandaient un ou deux ans d'expérience clinique. En conséquence, on acceptait généralement n'importe quel poste libre afin de pouvoir enfin exercer la médecine et obtenir, si possible, le poste souhaité par la suite. Il pouvait arriver que l'on s'enthousiasme pour le domaine (de secours) et que l'on reste finalement fidèle à cette orientation, en changeant ainsi d'objectif de formation postgraduée. Mais ce n'était pas toujours le cas et ces années «de détour» prolongeaient alors souvent d'autant la formation. Il n'était certainement pas mauvais d'apprendre de nouvelles choses dans n'importe quel poste et d'acquérir ainsi de l'expérience. Toutefois, ce n'était pas impérativement nécessaire pour une formation postgraduée bien planifiée et ciblée.

Dans ma volée, nombre d'étudiants n'avaient encore rien décidé en fin d'études et souhaitent tout d'abord garder une orientation la plus large possible ou obtenir un meilleur aperçu d'une spécialité précise. Il en résultait aussi des années «perdues» lorsqu'une imputation dans le cadre de la spécialité finalement choisie n'était pas possible.

Peut-être que les jeunes collègues d'aujourd'hui connaissent mieux leur objectif que nous à l'époque. Peut-être que, compte tenu d'une certaine carence de médecins à l'échelon des assistants ainsi que des effets de la semaine de 50 heures impliquant un besoin de postes plus nombreux sur les sites de formation, il est aujourd'hui plus facile d'obtenir un poste de formation postgraduée dans le domaine de son choix. Toutefois, un programme de formation postgraduée répondant autant aux intérêts individuels et autorisant la reconnaissance de presque tous les domaines de formation est une excellente chose qui non seulement favorise mais aussi revalorise la médecine de premier recours.

En bref: le nouveau programme de formation postgraduée «Médecine générale et interne» offre à ceux qui le suivent énormément de liberté et de perméabilité. Le passage d'une voie plutôt ambulatoire (médecine de famille/médecine interne au cabinet médical) à une voie stationnaire (médecine interne hospitalière) est possible à tout moment et inversement.

Le nouveau programme de formation postgraduée produira à l'avenir des spécialistes qui ont pu orienter leur formation totalement en fonction de leurs intérêts et de leur activité future. Il contient, comme mentionné plus haut, uniquement des obligations minimales (trois ans de médecine générale et interne; les deux autres années peuvent être organisées de façon pratiquement libre, en fonction de l'activité visée ou des intérêts personnels). Des années «perdues» involontairement ne seront plus imposées aux personnes suivant le cycle de formation postgraduée «Médecine générale et interne». Il s'agit là certainement d'un atout très important par rapport à l'ancienne formation postgraduée qui imposait de choisir nettement plus tôt l'un ou l'autre cycle de formation.

Le nouveau programme de formation postgraduée produira à l'avenir des spécialistes qui ont pu orienter leur formation totalement en fonction de leurs intérêts et de leur activité future.

Lisez également l'article très complet de Verena Briner, Ueli Bürgi, François Héritier et Peter Tschudi sur le nouveau programme de formation postgraduée et les deux cycles «médecin de famille» et «spécialiste de médecine interne hospitalière» dans le prochain numéro de PrimaryCare.